



ROBE DES BOIS, CONTES À EFFEILLER

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Titre	Robe des bois, contes à effeuiller
En bref	Contes en musique à Gruyères. Gisèle Rime anime ses histoires grâce à sa robe-castelet, théâtre brodé dévoilant surprises et personnages de la forêt.
Descriptif de l'activité	Dans le décor magique de la cité de Gruyères, Gisèle Rime anime ses récits grâce à une robe-castelet, théâtre brodé dont les nombreux jupons cachent de petites scènes, des personnages de la forêt, et d'autres surprises. Accompagnée d'instruments anciens et bizarroïdes, la conteuse réalise un spectacle en plein air sur la terrasse panoramique de l'Hôtel-Restaurant <i>La Fleur de Lys</i> , qui ouvre ses portes pour les spectateurs qui souhaitent prolonger la soirée.
Dates	Samedi 10 octobre 2026, dimanche 11 octobre 2026
Horaire	17h00 – 18h15
Lieux du rendez-vous	Hôtel Restaurant La Fleur de Lys, Rue du Bourg 14, 1663 Gruyères
Lieux de l'activité	Terrasse de l'Hôtel Restaurant La Fleur de Lys
Programme indicatif	Accueil des spectateurs à 17h00 au restaurant La Fleur de Lys. Contes animées par Gisèle Rime grâce à sa robe-castelet, théâtre brodé dont les nombreux jupons cachent de petites scènes, des personnages de la forêt, et d'autres surprises. Fin du spectacle à 18h15
Matériel à prendre avec soi	Tenue adaptée à la météo (le théâtre se déroule en plein air)
Sécurité	Le participant doit annoncer ses éventuels problèmes de santé et prendre avec lui ses médicaments.
Participants	Adultes, dès 16 ans Enfants, dès 4 ans
Nombres (min. – max.)	Minimum 12 adultes - maximum 25 personnes
Autres informations	Le théâtre se déroule en plein air

TRANSPORTS ET ACCÈS

Accès voiture et transports publics Hôtel Restaurant La Fleur de Lys, Rue du Bourg 14, 1663 Gruyères. Arrêt de bus *Gruyères, ville* à 5 minutes de marche du point de rendez-vous. Parking payant le plus proche à 5 minutes de marche du point de rendez-vous.

Horaires des transports publics

Aller

Charmey, village – Gruyères, ville	15h44 – 16h23
Bulle – Gruyère, ville	15h50 – 16h23
Montbovon – Gruyère, ville	15h38 – 16h23

Retour

Gruyères, ville – Charmey, village	18h37 – 19h06
Gruyères, ville – Bulle	18h23 – 18h44
Gruyères, ville – Montbovon	18h37 – 19h19

Attention : les horaires sont donnés ici à titre indicatif et sont susceptibles de changer en cours d'année. Horaires à jour sur www.cff.ch

Covoiturage Covoiturage possible, réservation obligatoire lors de l'inscription
Contact : inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch – 026 924 23 33

TARIFS

Tarif de base adulte	Dès 16 ans, CHF 25.00
Tarif de base enfant	Dès 4 ans, CHF 5.00

CONDITIONS ET TERMES DE L'ACTIVITÉ

Inscription Inscription obligatoire : inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch
+41 (0)26 924 23 33

Dernier délai d'inscription : l'avant-veille à midi

Confirmation La réservation est considérée comme définitive dès la réception de l'inscription et du paiement total de la somme due. La réservation est confirmée par courriel ou par courrier.

Paiement Le paiement se fait sur facture avant la participation à l'activité. Aucun paiement n'est accepté sur place.

Annulation

En cas d'inscriptions insuffisantes (nombre minimum de participants non atteint), de mauvaises conditions météorologiques ou pour une raison échappant à ses responsabilités, le Parc se réserve le droit d'annuler l'activité.

En cas d'annulation de l'activité par le Parc, les participants seront informés par téléphone ou par courriel dans les plus brefs délais. Il est évident que les sommes avancées (y compris réservation d'un hôtel ou achat d'un pique-nique) seront remboursées ou pourront servir à l'achat d'une autre activité.

Les conditions d'annulation par les participants sont intégrées aux Conditions générales de vente du Parc. Elles sont envoyées en même temps que la confirmation d'inscription et constituent une partie intégrante des termes et conditions de cette activité. Dès réception du paiement, elles sont réputées connues et acceptées.

Les conditions générales de vente sont disponibles sur le site internet du Parc :

www.gruyerepaysdenhaut.ch/fr/conditions-generales-de-vente



Assurances

Tout participant doit être assuré pour les accidents non professionnels.